



** modalités d'accueil :*

- *scolarisation des enfants les matins (le temps de scolarisation sera adapté régulièrement en fonction du projet de scolarisation de chacun et pourra être allongé à partir du mois de janvier)*
- *pour les enfants dont la propreté est en cours d'acquisition*
- *dans la limite des places disponibles (dans l'ordre des inscriptions transmises par les mairies au SICC)*

1ère étape : vous devez demander une inscription à la mairie de votre commune d'habitation avant le 6 juin 2025 avec les documents suivants :

- un justificatif de domicile prouvant votre domiciliation sur la commune
- votre livret de famille
- le carnet de vaccination de l'enfant que vous souhaitez inscrire

2ème étape : le SICC vous informera de la validation de l'inscription (dans la limite des places disponibles) et enverra le document validé à l'école maternelle.

3ème étape : la directrice de l'école maternelle, Sarah JAMET, vous contactera par téléphone pour convenir d'un rendez-vous afin de terminer les démarches d'admission à l'école maternelle.

Ecole maternelle Bel Air 13 Rue du Champ de Foire
58 240 Saint Pierre le Moûtier
03 86 90 79 88



Faire les démarches auprès de la mairie de la commune d'habitation avant le 6 juin 2025.